

COMMUNE DE GENISSIEUX (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-015 du 25/02/2026
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
150 Chemin des Pandus et une partie de la D608

Le Maire de la Commune de GENISSIEUX (Drôme)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- Vu le code de la route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,
- Vu la demande datée du 24/02/2026, formulée par Mme Geneviève GIAI-LEVRA, sise 150 Chemin des Pandus – Génissieux (26750),
- Vu l'intérêt général,
- Considérant les travaux de construction d'une clôture en grillage rigide, sise 150 Chemin des Pandus et une partie de la D608,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le 09/03/2026 et pour une durée de 12 jours, Mme Geneviève GIAI-LEVRA est autorisée à procéder aux travaux de construction d'une clôture en grillage rigide, sise 150 Chemin des Pandus et une partie de la D608.

ARTICLE 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de ses chantiers. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

ARTICLE 3 : Les riverains devront avoir un accès à leur propriété. L'accès des secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu de nettoyer et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

ARTICLE 5 : Madame la Maire de la commune de Génissieux et le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Romans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :
L'intéressé,
Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Drôme,
Services de secours, SDIS 26.



Fait à Génissieux, le 25/02/2026,
Mme Catherine PELTIER, Maire.